



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex
Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Michaël Marcilloux - 01 55 82 76 55

Lycées en Education prioritaire : le ministère doit cesser ses manœuvres dilatoires

En annonçant une réforme de l'Education prioritaire, le ministère avait d'emblée exclu les lycées de tout dispositif, en dehors de ceux relevant de la politique de la ville.

Lors du Comité Technique Ministériel du 18 décembre 2014, cette décision s'était trouvée confirmée par l'officialisation de la nouvelle carte de l'Education prioritaire des réseaux, REP et REP+, composés uniquement d'écoles et collèges.

Toutefois, devant la mobilisation des personnels des lycées condamnés à sortir des dispositifs précédents ainsi que les demandes des organisations syndicales, dont la CGT Educ'action, le ministère s'était engagé à publier une liste de lycées intégrant le dispositif REP.

Le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 sur le régime indemnitaire lié aux dispositifs d'Education prioritaire fait d'ailleurs bien référence aux personnels exerçant en lycée.

Or, malgré les demandes réitérées de la CGT Educ'action, la liste promise n'est toujours pas parue et les lycées demeurent, de fait, exclus de l'Education prioritaire.

Pour la CGT Educ'action, l'Education prioritaire ne saurait s'arrêter à la scolarité obligatoire, comme si le passage en seconde mettait fin aux inégalités sociales et territoriales. Bon nombre de lycées, en particulier les LP, ont un taux de catégories socio-professionnelles défavorisées qui n'a rien à « envier » à certains collèges.

De plus, la sortie de l'Education prioritaire est lourde de conséquences.

Elle risque en effet d'avoir pour conséquence une augmentation des effectifs par classe dégradant encore un peu plus les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

Pour ces derniers, cela se traduira dès la rentrée 2017 par une baisse de rémunération avec la fin progressive de leur indemnité et la fin des bonifications de barème pour leur mutation.

Devant le mépris du travail effectué dans ces établissements au service des élèves les plus fragiles, le risque est grand que cette sortie de l'Education prioritaire provoque une fuite des personnels lors des prochains mouvements au détriment d'établissements qui ont, plus que jamais, besoin d'une stabilité des équipes.

Cette situation est inacceptable, comme l'est l'absence de réponse de la Ministre au courrier que la CGT Educ'action lui a adressé sur le sujet le 23 décembre dernier.

Il est temps que le ministère sorte de cette ambiguïté et cesse de mépriser ses personnels en ouvrant une concertation pour établir une liste des lycées devant relever de l'Education prioritaire, sur des critères objectifs et avec des moyens à la hauteur des besoins.

La CGT Educ'action appelle donc les personnels de lycées généraux et technologiques et de LP en Education prioritaire, ou qui devraient en relever au vu des difficultés sociales et scolaires de leurs élèves, à se saisir de la journée de grève du 26 janvier prochain afin de faire entendre leurs revendications.

Montreuil, le 12 janvier 2016